

PROJET DE DELIBERATION

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2008

OBJET : CLÔTURE ET ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELEVANT DES OPÉRATIONS DE PROGRAMME INDIVIDUALISÉES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

COMMISSION : FINANCES ET BUDGET

Du : 16 JUIN 2008

COMMISSION : BÂTIMENTS, TRAVAUX, POLITIQUE DE LA VILLE ET TRANSPORTS

Du : 17 JUIN 2008

RAPPORTEUR : MAX ARTUSO

Vu les articles 50 et 51 de la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 portant sur l'administration territoriale de la République, autorisant les communes à gérer les dépenses d'investissement sous la forme d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) et codifiés aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 Août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables, autorisant les communes, à compter de l'exercice 2006, à imputer les subventions d'équipement versées à des tiers en section d'investissement et à les inclure, le cas échéant, dans les autorisations de programme,

Vu le Décret n° 97-175 du 20 Février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la Loi du 6 Février 1992,

Vu l'Arrêté du 26 Avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du 29 Septembre 2003 approuvant le principe d'une mise en place d'une procédure d'AP/CP de tout ou partie des opérations d'équipement à compter du 1^{er} Janvier 2004,

Considérant qu'il convient de présenter, au cours de chaque exercice budgétaire, une mise au point des Autorisations de Programme qui ont été adoptées par le Conseil Municipal en vue de rendre compte de celles qui doivent être clôturées à hauteur des dépenses effectivement constatées ou qui doivent être annulées pour des raisons motivées. Cette démarche vise, ainsi, à actualiser le montant des AP votées,

Considérant que la Ville de Cannes a réalisé en totalité les opérations de programme individualisées ci-dessous et que certaines d'entre elles ont pu faire l'objet de subventions, il y a lieu donc, d'une part, de solder les AP correspondantes aux montants mandatés et d'annuler les reliquats éventuels et, d'autre part, de dégager, de ce fait, pour chacune d'entre elles le coût net pour la Commune,

Considérant que les membres de l'Assemblée délibérante ont successivement autorisé, à l'exclusion des projets de délibération présentés ce jour, des Autorisations de Programme, à hauteur de :

- pour le budget principal : 491.205.000 €,
- pour le budget annexe du Centre de Formation des Apprentis : 1.615.000 €,
- et pour le budget annexe du Crématorium : 850.000 €.

Les soldes et annulations partielles ou totales des AP proposées, ce jour, sont récapitulés comme ci-après :

1 • Budget Principal :

Op.n°	Libellé de l'Autorisation de Programme	Date(s) délibération	Montant des AP votées (1)	Montant des AP réalisées (2)	Disponible sur AP à annuler (1)-(2)	Montant des subventions perçues (4)	Coût net pour la Ville (2) - (4)	Obs
I023A	AMENAGEMENT DE LOCAUX ADMINISTRATIFS AU QUAI LAUBEUF	26/06/06	370 000,00	310 900,30	59 099,70	0,00	310 900,30	
I028A	RENOVATION LOCAUX ET COUVERTURE TERRAINS DE BOULES (Boulodrome Troncy)	19/01/04 & 28/06/04	2 600 000,00	2 279 433,51	320 566,49	157 730,00	2 121 703,51	Subvention : 157 730 € du Conseil Général contrat de Plan Départemental)
I036C	PLAN VERT ECOLE BOCCA PARC	26/03/07	200 000,00	110 970,26	89 029,74	0,00	110 970,26	
I043A	CLOS ET COUVERT ECOLE ANTOINE DE ST EXUPERY (EX-LES PIBOULES)	19/01/04 & 28/02/05	230 000,00	187 322,57	42 677,43	0,00	187 322,57	
I046A	REHABILITATION ECOLE MACE	19/01/04	400 000,00	283 837,89	116162,11	0,00	283 837,89	
I046C	PLAN VERT ECOLE MACE	26/03/07	30 000,00	8 263,97	21 736,03	0,00	8 263,97	
I050A	TRAVAUX INTERIEUR DE MISE EN SECURITE DE L'ECOLE MONT CHEVALIER	19/01/04	850 000,00	564 920,59	285 079,41	61 591,85	503 328,74	Subvention : 61 591,85 € de l'Etat (sécurité dans les écoles)
I054C	REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF DU STADE LES MURIERS	18/07/05	500 000,00	374 979,67	125 020,33	0,00	374 979,67	
I133B	CHANGEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE BON VOYAGE	28/11/05 & 27/11/06	170 000,00	159 850,50	10 149,50	0,00	159 850,50	
I506D	MISE EN LUMIERE ROND POINT GOULD/BD MARECHAL JUIN	19/12/05 & 26/06/06	300 000,00	281 689,00	18 311,00	0,00	281 689,00	
I506F	MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE NOTRE DAME DES PINS (BOULEVARD ALEXANDRE III)	19/12/05	180 000,00	156 383,15	23 616,85	0,00	156 383,15	
I506I	MISE EN LUMIERE ROND POINT ST EXUPERY	19/12/05 & 26/06/06	280 000,00	270 330,28	9 669,72	0,00	270 330,28	
I506J	MISE EN LUMIERE ROND POINT DES GOURQUETTES/ AVENUE MICHEL JOURDAN	19/12/05 & 26/06/06	130 000,00	112 010,86	17 989,14	0,00	112 010,86	

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008

QUESTION (SUITE) N°7

1506K	MISE EN LUMIERE DU ROND POINT DU RIOU / GRAND JAS	19/12/05 & 26/06/06	240 000,00	219 866,72	20 133,28	0,00	219 866,72	
1506L	MISE EN LUMIERE DU ROND POINT DU RIOU / PERIER	19/12/05 & 26/06/06	200 000,00	182 333,84	17 666,16	0,00	182 333,84	
1506M	MISE EN LUMIERE DU PONT DE LYON ET DE L'AVENUE DU CAMP LONG	19/12/05 & 26/06/06	300 000,00	291 893,16	8 106,84	0,00	291 893,16	
1506N	MISE EN LUMIERE DU ROND POINT DE L'ESPACE (BD DU MIDI)	19/12/05 & 26/06/06	470 000,00	448 027,97	21 972,03	0,00	448 027,97	
1506O	MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE RUSSE (BOULEVARD ALEXANDRE III)	19/12/05	240 000,00	125 117,80	114 882,20	0,00	125 117,80	
1506Q	MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE A CANNES LA BOCCA	23/10/06	100 000,00	81 710,56	18 289,44	0,00	81 710,56	
1506R	MISE EN LUMIERE DU MAUSOLEE BD ALEXANDRE III	18/12/06	105 000,00	101 607,50	3 392,50	0,00	101 607,50	
15064	MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE SAINT GEORGES	18/12/06	185 000,00	100 120,64	84 879,36	0,00	100120,64	
1509A	AMENAGEMENT RUE G. CLEMENCEAU	26/04/04 & 29/11/04	2 500 000,00	2 212 684,76	287 315,24	0,00	2 212 684,76	
1517A	RESTRUCTURATION PLACE DE L'ETANG	19/01/04 & 29/11/04	2 400 000,00	1 845 289,24	554 710,76	0,00	1 845 289,24	
1518A	ELARGISSEMENT BD D'OXFORD	19/01/04 & 25/10/04	720 000,00	624 762,04	95 237,96	0,00	624 762,04	
1525A	AMENAGEMENT AV MCHAL JUIN ENTRE BD ALEXANDRE III ET ROND POINT GOULD	19/01/04 & 06/02/06	500 000,00	415 497,01	84 502,99	0,00	415 497,01	
1528A	ETUDES POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE FERROVIAIRE DU LITTORAL	28/06/04	150 000,00	122 350,80	27 649,20	12 235,08	110 115,72	Subvention : 12 235,08 € du Conseil Général (contrat de Plan Départemental)
1540A	AMENAGEMENT DE LA PLACE CORNUT GENTILLE	04/04/05 & 06/03/06	1 450 000,00	1 213 724,59	236 275,41	0,00	1 213 724,59	
1957A	RENOVATION DU MARCHE FORVILLE ET DE LA PLACE DE LA MISERICORDE	19/01/04	2 300 000,00	1 620 901,62	679 098,38	0,00	1 620 901,62	
	Total		18 100 000,00	14 706 780,80	3 393 219,20	231 556,93	14 475 223,87	

2 - Budget Annexe du Centre de Formation des Apprentis

Op. n°	Libellé de l'Autorisation de Programme	Date(s) délibération	Montant des AP votées (1)	Montant des AP réalisées (2)	Disponible sur AP à annuler (1)-(2)	Montant des subventions perçues (4)	Coût net pour la Ville (2)-(4)	Obs
I200A	TRAVAUX DE CLIMATISATION A LA FACULTE DES METIERS (EX CFA)	19/01/04	1 600 000,00	1 288 963,64	311 036,36	859 113,71	429 849,93	Subvention : 859 113,71 € du Conseil Régional
	Total		1 600 000,00	1 288 963,64	311 036,36	859 113,71	429 849,93	

3 - Budget Annexe du Crématorium :

Op.n°	Libellé de l'Autorisation de Programme	Date(s) délibération	Montant des AP votées (1)	Montant des AP réalisées (2)	Disponible sur AP à annuler (1) - (2)	Montant des subventions perçues (4)	Coût net pour la Ville (2) - (4)	Obs
I032A	EXTENSION DU CREMATORIUM	19/01/2004	600 000,00	569 998,89	30 001,11	0,00	569 998,89	
	Total		600 000,00	569 998,89	30 001,11	0,00	569 998,89	

En conséquence, le nouvel encours des Autorisations de Programme votées est actualisé comme suit :

> pour le budget principal

- Montant des AP votées : 491.205.000,00 €
- Montant des AP réalisées à solder : 14.706.780,80 €
- Montant des AP à annuler partiellement ou totalement : 3.393.219,20 €
- Nouvel encours des AP votées : 473.105.000,00 €

> pour le budget annexe du Centre de Formation des Apprentis :

- Montant des AP votées : 1.615.000,00 €
- Montant des AP réalisées à solder : 1.288.963,64 €
- Montant des AP à annuler partiellement ou totalement : 311.036,36 €
- Nouvel encours des AP votées : 15.000,00 €

> pour le budget annexe du Crématorium :

• Montant des AP votées :	850.000,00 €
• Montant des AP réalisées à solder :	569.998,89 €
• Montant des AP à annuler partiellement ou totalement :	30.001,11 €
• Nouvel encours des AP votées :	250.000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer, en vue d'actualiser le montant des AP votées, d'une part, la clôture des AP à hauteur des dépenses effectivement constatées et, d'autre part, l'annulation partielle pour les reliquats demeurant sur les AP soldées.

La Commission des Bâtiments, Travaux, Politique de la Ville et Transports, ainsi que la Commission des Finances et du Budget, dans leur séance respective des 17 et 16 juin 2008, ont été consultées.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé, au vu du tableau ci-dessus, à :

1. - approuver la clôture des Autorisations de Programme relatives aux Opérations de Programme Individualisées pour les montants consignés dans la colonne « Montant des AP Réalisées » soit une somme totale de :

- budget principal : 14.706.780,80 €
- budget annexe du Centre de Formation des Apprentis : 1.288.963,64 €
- budget annexe du Crématorium : 569.998,89 € ;

2. - prendre connaissance, pour chacune des opérations terminées, du montant des subventions versées par nos partenaires financiers soit :

- budget principal: 231.556,93 € et donc du coût net pour la Ville, soit 14.475.223,87 €
- budget annexe du Centre de Formation des Apprentis : 859.113,71 € versée par le Conseil Régional et ainsi, du coût net pour la Ville, soit 429.849,93 € ;

3. - approuver les annulations partielles pour les reliquats d'AP soit un total des annulations s'élevant à :

- budget principal : 3.393.219,20 €
- budget annexe du Centre de Formation des Apprentis : 311.036,36 €
- budget annexe du Crématorium : 30.001,11 €

4. - prendre connaissance, à l'exclusion des projets de délibération soumis en séance de ce jour, du nouvel encours des AP votées actualisé à :

- **473.105.000 € pour le budget principal,**
- **15.000,00 € pour le budget annexe du Centre de Formation des Apprentis,**
- **250.000,00 € pour le budget annexe du Crématorium.**